

TINCQ'infos

téléchargeable sur notre site http://ville-tincques.fr/tincqinfos/2006/bulletin_5.pdf

Année **2006**

Numéro 5 – 16 mars 2006

PROGRAMME DE LA JOURNEE DU 19 MARS 2006

Les cérémonies commémoratives de la fin de la guerre d'Algérie auront lieu selon le programme suivant :

11h15	Messe du souvenir avec la participation de l'Union Musicale
12h00	Dépôt de gerbe au monument aux Morts Discours
12h15	Vin d'honneur offert par la municipalité, salle polyvalente

OBJETS TROUVES

Il a été trouvé sur le stade municipal, puis déposé en Mairie de TINCQUES le 6 mars dernier, un téléphone portable de marque SONY ERICSSON de type 11300202-BVSAGBK (opérateur : ORANGE) ▷ [Vu sur http://ville-tincques.fr/gazette.php3](http://ville-tincques.fr/gazette.php3)

En vue de pouvoir en reprendre possession, et à l'appui de sa demande, son propriétaire devra fournir la facture d'achat, le numéro d'appel et, le cas échéant, la preuve de sa déclaration de perte établie auprès de l'opérateur ci-avant nommé.

POUR FACILITER L'IMPOT, UNE NOUVELLE DECLARATION DE REVENUS

Le Ministre délégué au budget et à la réforme de l'Etat a annoncé, le 7 décembre 2005, la généralisation en 2006 de la déclaration préremplie (D.P.R) expérimentée en 2005 en Ille et Vilaine. L'objectif de la déclaration préremplie est de simplifier et de faciliter la souscription des déclarations de revenus, qui reste parfois une tâche difficile pour certains d'entre nous , en reportant automatiquement certains revenus connus de l'administration tels les salaires, les pensions ou certaines allocations ou indemnités. C'est aussi la manifestation de la volonté de transparence de l'administration et d'amélioration du service rendu à l'occasion de ce geste important et citoyen.

L'instauration de cette déclaration nécessite un effort particulier d'information du public tant au regard du contenu de cette déclaration qu'au regard du calendrier qui sera profondément modifié.

Afin de répondre à vos éventuelles interrogations à ce sujet, vous trouverez, ci-après, une fiche récapitulant les principales nouveautés de la déclaration préremplie

POUR VOUS FACILITER L'IMPÔT

UNE NOUVELLE DECLARATION DE REVENUS :



C'EST UNE DECLARATION PREREMPLIE

Qui mentionne déjà les catégories de revenus suivantes :

- | | |
|---|--|
| ➤ Salaires, | } <i>perçus par les membres du foyer fiscal
à l'exclusion des enfants mineurs
ou majeurs rattachés</i> |
| ➤ Allocations chômage et de pré retraite, | |
| ➤ Pensions et retraites, | |
| ➤ Indemnités journalières de maladie... | |

...provenant des déclarations faites par les employeurs
et de certaines caisses versant des allocations

AVEC UN CALENDRIER MODIFIE

- Vous la recevrez à votre domicile à partir du 24 avril 2006**
- Vous devrez la retourner avant le 1^{er} juin 2006.**

ET UN SITE INTERNET RENFORCE
ouvert à partir du 2 mai 2006

www.impots.gouv.fr

- Qui comportera les mêmes informations préchargées**
- Et autorisera un délai de déclaration reporté au 20 juin 2006.**